Nouvelles de L'ÎLOT

L'Îlot. Un accueil, un toit, un nouveau départ.

Dans vos Nouvelles

- Notre dispositif LHSS pour les femmes en grande précarité
- Ouvrir nos résidents aux enjeux de la société



EN BREF

- Notre nouveau logo en avantpremière!
- Prélèvement à la source et réduction d'impôts

L'Îlot digital

Pour garder le contact tout au long de l'année avec l'Îlot, rendezvous sur notre site :

www.ilot.asso.fr



Vous pouvez également nous suivre sur les réseaux sociaux et partager nos nouvelles dans vos réseaux.

f Facebook : @llotAsso
Twitter : @llotAsso

in LinkedIn : L'Îlot, Maisons d'accueil

Nouvelles de l'Îlot

Bulletin trimestriel Directeur de la publication : Hubert de Gabory ISSN n° 1763-1688. Dépôt légal : Juin 2019

Impression : Maraval Crédits photos: Stéphane OUZOUNOFF/ CIRIC, Delphine Didier, Inanis

L'Îlot

Association reconnue d'utilité publique 88 boulevard de la Villette - 75019 Paris 01 43 14 31 00 - Fax : 01 48 06 22 10 maisons-accueil@ilot.asso.fr

CONSTRUIRE LA RÉINSERTION DÈS L'EXÉCUTION DE LA PEINE



Tel est le titre de notre colloque qui se tiendra le 27 septembre à Paris au Palais du Luxembourg. Cet événement phare illuminera le 50ème anniversaire de association. notre Temps de célébration mais aussi temps de réflexion avec des tables rondes réunissant les professionnels du secteur de la réinsertion des personnes SOUS main de

l'administration pénitentiaire et des universitaires. Nous aborderons, entre autres, la complexité de l'articulation des acteurs de la réinsertion tout au long du parcours des personnes sous main de justice, mais également l'emploi comme levier de réinsertion et de diminution de la récidive.

Des personnalités de référence seront présentes. Nous sommes très fiers d'avoir reçu le patronage de Madame Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Elle nous fera l'honneur, si l'actualité le permet, de conclure notre colloque. Quant à l'ouverture, nous avons la joie de recevoir Madame Yaël Braun-Pivet, Présidente de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale, personnalité politique engagée sur l'état de la population carcérale.

Détail qui a son importance, c'est notre atelier d'Amiens, l'Îlot Gourmand, qui aura en charge le déjeuner ainsi que le cocktail de clôture. Nous souhaitons mettre en lumière le travail de qualité effectué par nos salariés en insertion en leur donnant l'opportunité d'illustrer leur savoir-faire dans un lieu aussi prestigieux, symbole de notre République.

C'est grâce à votre générosité que notre association a pu développer l'expertise qu'elle met depuis 50 ans désormais au service des plus démunis, plus particulièrement ceux qui ont connu l'incarcération.

Sans vous, tout cela n'aurait pas été possible. Aussi, je serais très heureux que vous puissiez participer à la célébration de notre 50ème anniversaire.

Hubert de Gabory président





Ouverture de notre dispositif Lits Halte Soin Santé à l'accueil de femmes en grande précarité

En 2014, l'Îlot inaugurait le service de Lits Halte Soins Santé aux Augustins, à Amiens. En 2019, nous augmentons notre capacité d'accueil pour faire face à une demande croissante et l'ouvrir aux femmes. Ce dispositif d'urgence répond à un besoin de prise en charge de personnes sans domicile nécessitant des soins. En effet, un retour à la rue suite à une sortie d'hôpital représente un risque important pour ces personnes de voir leur état de santé se dégrader à nouveau.

en 2019, dont quatre

dédiées aux femmes.

Aux Augustins, les Lits Halte Soins Santé (LHSS) offrent une prise en charge médico-sociale d'hommes en situation de précarité sans domicile fixe. Cet accueil temporaire (deux mois renouvelables) permet d'assurer à ces personnes sans « chez-soi », une continuité des soins alors que leur état de santé reste fragile mais ne justifie plus d'hospitalisation.

Après cinq ans d'existence, la notoriété de ce dispositif s'est accrue car la réponse qu'il offre est en adéquation avec les besoins qui sont sans cesse croissants. De ce fait, nous sommes trop souvent dans l'impossibilité de

répondre aux nombreuses demandes d'admissions provenant des structures de soin environnantes, voire même du centre hospitalier de Dunkerque, à près de 200 km d'Amiens! L'an passé, ce sont 48 % des demandes d'admissions qui n'ont pu aboutir, faute de place. Pour tenter de remédier à ce manque de capacité d'accueil, l'Agence régionale de Santé a validé

une extension du service LHSS de l'Îlot:

- I lit supplémentaire sur le site des Augustins ;
- 4 places dédiées aux femmes dans notre CHRS Thuillier, accueillant femmes et familles. Ces nouvelles places offrent à un public féminin précaire un cadre protecteur et rassurant, tout particulièrement pour celles qui sortent de prison.

Opérationnelle depuis début janvier Cinq places ouvertes 2019, cette extension a nécessité des travaux d'aménagement dans nos deux établissements, afin notamment d'assurer l'accueil des personnes à mobilité réduite.

> La mise en place de ce dispositif nous a permis de nous doter de compétences médicales, notamment grâce à la présence d'une infirmière, compétences qui sont parfois très utiles pour le suivi des autres résidents de nos CHRS. Qui plus est, depuis son ouverture aux Augustins, les bénéficiaires des LHSS sont bien intégrés dans l'établissement, malgré une durée de

CHIFFRES 2018

- 6 lits halte soins santé
 - (et 5 supplémentaires début 2019)
- **24** personnes prises en charge dont **18** sorties en 2018
- 61% des personnes en fin de prise en charge ont pu être orientées vers une solution adaptée
- 49 ans : âge moyen
- 3,9 mois : durée moyenne de séjour

séjour nettement plus courte. Son extension à Thuillier relève des mêmes principes d'accueil et de participation à la vie du centre. Les femmes accueillies, malgré leurs difficultés de santé, trouvent leur place dans le collectif lors des repas et des activités proposées.

Rompre l'isolement est un élément déterminant pour leur guérison et leur réinsertion. En 2018, 75% des personnes accueillies au service LHSS étaient célibataires et bien souvent n'ont reçu aucune visite de l'extérieur pendant leur séjour. Travailler le rétablissement de liens familiaux quand ils existent ou la construction de relations sociales est au cœur des préoccupations de notre équipe. Car initier pendant le séjour en LHSS une reconstruction de liens avec un entourage familial ou affectif est un atout fondamental pour s'engager dans la voie de la réinsertion.

Et après ?

Que deviennent les personnes accueillies dans les Lits Halte Soins Santé ?

Dès l'arrivée des personnes accueillies dans les LHSS, l'équipe de l'Îlot travaille avec elles à la construction d'un projet individuel pour se projeter sur des solutions d'hébergement à la sortie. La durée de séjour étant courte, une vigilance particulière est portée à une orientation adéquate après le séjour. En 2018, 61% des personnes en fin de prise en charge ont pu être orientées vers une solution adaptée à leur situation, dont notamment une place en stabilisation aux Augustins.

Ouvrir nos résidents aux enjeux de notre société

Mardi 14 mai 2019, notre partenaire l'association Champ Libre a animé une conférence intitulée « Audelà de l'écologie ».

Plus qu'une conférence avec un sachant et des apprenants, ce fut une discussion entre l'animateur, nos résidents et le public convié par *Champ Libre* autour d'une question qui nous concerne tous, l'état de notre planète. **Cette soirée fut l'occasion de réfléchir ensemble aux enjeux environnementaux,** au défi écologique qui nous attend, et à ce que l'on peut faire à notre échelle pour préserver la biodiversité.

En effet, ce n'est pas parce qu'on sort de prison ou qu'on est sous main de justice, qu'on en est pas moins citoyen. L'enjeu de ces conférences et plus généralement du travail de l'Îlot et de ses partenaires, est de réinscrire les résidents dans la société, pour participer à ses débats et en comprendre les enjeux.



Notre partenariat avec Champ Libre

Champ Libre est une jeune association créée il y a cinq ans à Paris. Reposant quasi exclusivement sur l'engagement de ses bénévoles, leur ambition est de décloisonner les mondes et les milieux en créant des rencontres et des échanges. C'est pourquoi Champ Libre s'est naturellement tournée vers l'Îlot pour venir à la rencontre de personnes sortant de prison ou sous main de justice et les reconnecter au monde ordinaire. Ainsi, depuis maintenant quatre ans, Champ Libre intervient dans notre CHRS Chemin Vert pour animer des ateliers réguliers.

Nos CHRS sont des toits pour mettre à l'abri celui qui, qu'il ait ou non connu la prison, dormirait dans la rue.

Mais ce sont d'abord des tremplins pour se projeter vers l'avenir, construire un projet professionnel et se réinsérer durablement dans la société. Notre ambition est ainsi de faire rentrer la société au sens large dans nos établissements. Une double impulsion est à l'œuvre : pousser nos résidents vers l'extérieur, aller vers l'Autre, accomplir les démarches pour se réinscrire dans la cité, mais également faire rentrer l'extérieur à l'intérieur, en invitant des associations comme Champ Libre à proposer des animations dans nos centres, à en faire de véritables lieux de vie, où se mélangent le simple citoyen qui n'a jamais connu la précarité ou la prison à celui qui en a malheureusement fait l'expérience.

En bref...

Notre nouveau logo en avant-première!

50 ans d'histoire, 50 ans d'engagement, 50 ans d'expertise mise au service des plus démunis, tout particulièrement ceux qui sortent de prison!

Pour marquer cette date mais également pour symboliser notre avenir, nous avons décidé de revisiter notre logo. Engagement, solidarité, bienveillance mais également liberté, ouverture, dedans/dehors, ce sont

les idées et valeurs que ce nouveau logo véhicule, afin de refléter pleinement la mission sociale de notre association.

Nous avons donc le plaisir de vous le présenter en avant-première, avant qu'il ne trouve progressivement sa place sur nos documents d'information et notre nouveau site internet qui sera bientôt déployé.





Prélèvement à la source et réduction d'impôts, comment ça marche ?

Depuis le début de l'année, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur. Comme le gouvernement s'y était engagé, tous les donateurs comme vous ont reçu mi-janvier 2019 un acompte de 60% relatif aux réductions et crédits d'impôts. Il a été calculé entre autres sur la base de vos dons que vous aviez effectués en 2017 et inscrits dans votre déclaration de revenus envoyée au printemps 2018. Comme annoncé, le solde de cette réduction d'impôt vous sera versé à partir de juillet 2019, après avoir été réajusté en fonction des dons réalisés en 2018 et inscrits sur la déclaration de revenus que vous venez tout juste de finaliser*.

Ainsi, grâce à vos dons, vous continuez de bénéficier de la même réduction d'impôt sur le revenu que les années précédentes, à hauteur de 75%, dans la limite de 546€, puis à 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Comme beaucoup de structures, l'Îlot a subi une baisse importante des dons en 2018. Car, si les modalités de l'impôt sur le revenu ont changé avec le prélèvement à la source, les besoins des personnes en grande fragilité comme celles que nous accompagnons restent importants.

Plus que jamais, en 2019, nous comptons sur la générosité de nos donateurs. Elle nous est indispensable afin de mener notre combat pour que les plus vulnérables, et en particulier les sortants de prison, puissent vivre dignement et retrouver leur place dans notre société.

Nous avons besoin de vous!

* Sachez cependant que si vous avez bénéficié en janvier 2019 d'un acompte supérieur aux réductions d'impôts sur le revenu liées à vos dons 2018, l'administration fiscale vous demandera en septembre prochain de rembourser la différence.

1er janvier 2019

Le prélèvement à la source est entré en vigueur.

Mai-Juin 2019

Il fait sa déclaration d'impôt sur le revenu et mentionne le don de **200€** effectué en 2018

15 janvier 2019

II a reçu une avance calculée à partir du don effectué en 2017 et correspondant à 60% au montant de la réduction d'impôt → **90€**

Été 2019

Il recevra son avis d'imposition ainsi que le solde de l'acompte concernant le don de 200€ effectué en 2018 → soit **60€** Au total, 150 € de réduction d'impôt

Exemple d'un donateur qui fait chaque année un don de 200€ à l'Îlot, donnant lieu à une réduction d'impôt de 150€